

Décision

Générale

colonial

Décision n° 922/SG/FIN accordant une subvention de trois millions de francs Djibouti (3.000.000 F.D.) à la Société Immobilière du T.F.A.I.

n° 922/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
11 juin 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une subvention de trois millions de francs Djibouti (3.000.000 FD) est accordée à la Société Immobilière du T.F.A.I. à titre de contribution à ses dépenses de fonctionnement. Art. 2. — La présente dépense sera imputée sur le chapitre 28, article 1er, § 3, exercice 1968.